

LIMITES ADMINISTRATIVES ET CONFLITS DANS LA PROVINCE DU HAUT-UELE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Par : Jules MAGBAY ATUBA

Assistant

Université de l'Uele

RESUME / ABSTRACT

Cet article présente les conflits des limites administratives dans les entités territoriales à l'intérieur de la Province du Haut-Uele tout en y condensant l'esquisse d'une théorie limologique. Il fait passer également en revue ces différents conflits limitrophes dans tous Territoires et, en y ajoutant les causes et manifestations desdits conflits.

ABSTRACT

The present article aims at presenting the conflicts related to the administrative boundaries of the territorial entities in Upper-Uele(Haut-Uele) province by portraying the outline of limologic theory. Those different bordering conflicts will also be examined in all the six territories of the province under investigation(Haut-Uele) by displaying the causes and manifestation of those conflicts.

MOTS-CLES / KEYWORDS

Conflits, limites administratives, conflits de limites, entités territoriales

Conflicts, administrative boundaries, bordering conflicts, territorial entities

L'aire géographique que nous considérons est celle que couvre la province du Haut-Uele en République Démocratique du Congo. En effet, dans l'Afrique Central précoloniale, chaque unité sociale traditionnelle ayant une organisation politique indépendante qu'elle soit un royaume, une chefferie ou même parfois une communauté plus réduite, avait ses propres limites.

Selon Y. Lacoste¹, la frontière est politique car elle marque la limite territoriale entre deux pouvoirs politique et parce que cette limite s'établit dans un rapport de force entre deux entités. Il s'agit donc d'envisager les types des relations qu'il peut y avoir entre des espaces frontaliers.

La frontière est ici une zone de contact, de frottements où s'exerce des tensions, des rapports des forces qui peuvent conduire à des conflits entre deux entités territoriales.

La frontière chaude renvoi à un conflit ouvert entre deux systèmes territoriaux. La frontière est contestée, l'espace frontalier est par conséquent instable. Il y a des tensions et des heurts. Une frontière chaude peut conduire à une définition du tracé de la frontière. Une frontière froide est marquée par l'absence des relations entre les espaces situés de part et d'autre de celle-ci. Il y a un conflit mais ce n'est pas un conflit avec l'affrontement direct.

Pendant les 10. 000 dernière années, alors que les sociétés traditionnelles se sont progressivement devenues agricoles et sédentaires, les humains ont autant construit et démarqué les territoires qu'érigé des murs : ce sont des êtres territoriaux. Les premières villes connues, Jéricho et Catal, étaient déjà encerclées de murs de plusieurs mètres de haut. La Stèle des Vautours (2500-2340 avant Jésus-Christ) nous rappelle à quel point la séparation des territoires est ancestrale et conflictuelle. Cette stèle est probablement le premier exemple d'accord écrit établissant des limites territoriales dans l'histoire du droit international. Elle ne raconte pas toute l'histoire locale justifiant la guerre entre les cités de Lagash, laisse à Umma une bande de terre (Altman, 2012, p. 29). Au cours de l'Antiquité, des frontières-zones et bandes de terre ont ainsi marqué les espaces de confrontations et les lieux de passage.

La Stèle des Vautours et, bien plus tard, le traité de paix de Westphalie (en fait, un ensemble de deux traités, ceux d'Osnabruck et de Munster, 14-24 octobre 1648) influencé par la pensée de Grotius (Grotius,

¹ Yves L., *Géopolitique de la méditerranée*, Armand Colin, 2006

1724)², illustrent ensemble et à chacun façon, l'importance capital de la stabilité des constructions politiques territoriales, et dès lors, celle du système étatique mondial. A travers l'organisation politique spatiale, la subdivision des territoires et parfois leur association, naissent des disputes frontalières. Bien que ces dernières soient aussi anciennes que la sédentarisation de l'humanité, ce n'est qu'à partir des années 1980 qu'elles sont reconnues comme la cause principale des guerres interétatiques. La plupart de ces disputes concernant tant les milieux terrestre, maritime, fluvial et leurs ressources que les questions d'identité religieuse et/ou nationale, conduisent à des conflits plus violents que tous les autres types de désaccords entre Etats.³

Les disputes territoriales représentent les différends frontaliers les plus complexes, les plus englobantes et les plus historiquement chargées de tous.⁴ Traditionnellement, elles concernent des questions de souveraineté, mais aussi d'ethnicité, de langue, de religion, de culture et de sentiment d'appartenance, ainsi que des problèmes de partage des ressources naturelles, y compris d'accès à l'eau, aux rivières, à la mer et aux réseaux de transports. Les problèmes physiques et topographiques contribuent aux différends territoriaux parce qu'ils sont souvent liés à des questions concernant la nature du paysage ou les ressources disponibles terrestres et maritimes, ce qui rajoute à la complexité de la contestation.

Les disputes incluent des désaccords sur le territoire et les personnes, communautés (ce qui inclut des questions d'occupation de la terre, de voisinages, de langue, de religion, de culture, de biens de droits historiques sur la terre) ; sur la nature du territoire (topographie, cohérence, division naturelle du territoire, rivières, vallées, sommets des montagnes, mers et océans, incluant des questions d'accès à l'eau) et les ressources territoriales (agriculture, pêche, pétrole, gaz, charbon, eau et autres ressources de toutes sortes), sur les flux qui traversent ces territoires (tels que les échanges humains, matériels et financiers, les marchés et les flux du marché).

Les notions de limite et de frontière

La limite (limes : chemin bordant un champ) englobe comme catégorie générale la frontière. Mais qui est à l'origine de la limite, de la frontière ? une autorité, un pouvoir qui peut exercer « la fonction sociale du rituel et de la signification sociale de la ligne, de la limite dont le rituel licite le passage, la transgression » (Bourdieu 1982, p. 121)⁵. La limite, ligne tracée, instaure un ordre qui n'est pas seulement de nature spatiale mais encore de nature temporelle en ce sens que cette ligne ne sépare pas uniquement un « en deçà » et un « au-delà » mais en outre un « avant » et un « après ». Cette double nature est bien en œuvre dans le mythe de la dotation de Rome. Toute limite, toute frontière est intentionnelle : elle procède d'une volonté ; elle n'est jamais arbitraire et l'on s'efforce de la légitimer originellement par un rituel religieux et plus tard par un procès politique.

La limite est l'expression d'un pouvoir en acte ; elle est la première forme d'exercice d'un pouvoir dont le fondement est le travail c'est-à-dire ce qui est capable de transformer l'environnement physique et l'environnement social.

La limite est cependant fondatrice de la différence ; elle accompagne tous les grands mythes et toutes les cosmogonies : « Dieu appela la lumière jour, et il appela les ténèbres nuit. Ainsi, il y eut un soir, et il y eu un matin : ce fut le premier jour » (Genèse 15). Toute création est inaugurée par une partition instauratrice de limites spatiales et/ou temporelles. Dans ce cas, la limite est porteuse de la différence ou, il l'on préfère, la différence suscite la limite. Différence et limites sont essentielles car « là où la différence fait défaut, c'est la violence qui menace » (Girard 1972, p. 87).⁶

La frontière, au sens géographique et politique que nous lui donnons, n'est finalement qu'un sous-ensemble de l'ensemble des limites. La classe des frontières est contenue dans la classe des limites. Le processus d'émergence, d'évolution et de stabilisation de la frontière et semblable à celui de n'importe quelle limite ; il est simplement plus complexe, à certains égards, apparemment plus socialisé et surtout plus enfoncé dans l'historicité.

La notion de frontière n'est pas univoque puisque, d'une manière très générale, elle peut se définir en termes de zonalité et de linéarité, de zone frontalière ou de ligne frontière, de frontier ou de boundary ; l'anglais a effectivement conservé la distinction alors que le français hésite entre « marche » et « frange pionnière » pour exprimer frontier. La marche ou frange pionnière est caractéristique de relations socio-politiques peut-être

² Huguet. GROTIUS, *Droit de la guerre et de la Paix*, Tome 1, éd.1724

³ Emmanuel Brunet. J., *Les disputes frontalières : Territoires positionnelles et fonctionnelles*, l'espace politique, mise en ligne le 16 mai 2018 consulté le 28 juin 2021

⁴ P. Tavernier, « *Les différends frontaliers terrestres dans la jurisprudence de la C.I.J.* », A.F.D.I., XLVII, pp. 137-138

⁵ P. Bourdieu, *Acte de la recherche en Sciences Sociales*, éd. le Seuil, Paris, 1982.

⁶ René GIRARD, *Violence et le sacré*, éd. Bernard Grasset, Paris, 1972

rudimentaire, en tout cas inachevées puisqu'elles continuent à intégrer des territoires, par oscillations ou fluctuations successives. La frontière est, en revanche, le signe de sociétés ayant atteint un degré de maturité politique et juridique déjà élevé. La frontière est contrôlée depuis un centre et obéit au droit positif (Kristof 1967).

La zone frontière et la ligne frontière

La zone frontalière (marche ou frange pionnière) révèle une société en mouvement, plus ou moins marginale, agressive à l'endroit des êtres et des choses, conquérante, souvent, sur la défensive, parfois (Turner 1963)⁷. *La ligne frontière* exprime la limite en deçà de laquelle un Etat peut exercer souverainement la force coercitive. Ainsi, la première notion se définit mieux par un pouvoir de fait tandis que la seconde est fondée par un pouvoir formel d'essence juridique. Il est tentant de dire qu'historiquement l'une précède l'autre, mais tel n'est pas le cas. Elles peuvent être simultanées, contemporaines et caractériser, en des lieux et des moments différents, le même territoire.

Esquisse d'une théorie limologique

La limite (ou frontière) est un invariant structurel sinon morphologique dont la construction est conditionnée par l'interface des phéo-éco-logiques. Cette interface qui constitue une île de négentropie produit de par son existence même un système de limites par rapport à l'extériorité. Ce système de limites remplit quatre fonctions essentielles : traduction, régulation, différenciation et relation. Ce sont des méga-fonctions qu'il faut tenter d'explicitier et d'illustrer.

La limite est traduction d'une intention, d'une volonté, d'un pouvoir exercé, d'une mobilisation, etc. la limite est d'abord trace, indice, et ensuite signe et même signal. Nous l'avons dit, tout vivant secrète une ou des limites : exister c'est construire et produire des limites et par là même élaborer un territoire à partir d'une portion d'espace. La limite comme trace révèle la portée d'une activité, la portée d'une force : en deca de cette trace, il y a cohérence, organisation, au-delà il y a dissolution, affaiblissement. Tout maillage est commandé par un système de facteurs qui s'équilibrent et se compensent et rien n'empêche de songer à une théorie mathématique de la frontière si elle n'est encore que rêve utopique. D'une certaine manière, la frontière ou limite rend compte d'un état intermédiaire entre actualisation et potentialisation. Penser ainsi à la manière de Lupasco c'est traiter de la limite en termes énergétiques (Lupasco 1971, p. 70-71)⁸. Car la limite en tant que trace est traduction d'une force, d'un travail. Mais qui dit travail dit aussi information. A un certain niveau de production de la limite, au-delà de la trace et de l'indice, il y a le signe qui révèle une stabilisation énergétique et qui révèle aussi l'émergence d'une information. A ce stade de la traduction, le signal, information par excellence, l'emporte. L'inscription du moment aux morts de Cavour (Piémont) est l'expression même de la frontière comme signal : » Pour revendiquer les limites sacrées que nature a placées comme frontière de la partie, ils ont affronté, impavides, une mort glorieuse. Ainsi la limite connaîtrait un processus qui conduit de l'énergie à l'information. Lorsque le processus est achevé, cristalliser en quelque sorte, la frontière devient repère et instrument de taxonomie territoriale. En tant que signal, la frontière a été abondamment utilisée dans le vocabulaire politique pour mobiliser les peuples et les nations. Avec la capitale, la frontière est peut-être, dans nos sociétés, un des derniers refuges d'une sacralisation ancienne. Ce caractère sacré est en tout cas la liaison, par-delà le temps, entre le sillon de Romulus et la frontière nationale contemporaine. La limite est toujours idéologique dans la mesure où elle est traduction d'un projet socio-politique. La frontière entre l'Est et l'Ouest procède de cette sacralisation rituelle qui instaure deux mondes en les opposant, mais qui en même temps les régule, les différencie et les relie.

La limite est régulation parce qu'elle délimite non seulement des territoires mais encore des « réservoirs », c'est-à-dire des poches à temps. Un territoire est un ensemble de « ressources » à disposition du groupe qui l'a délimité. La limite est tout à la fois une régulation politique, économique, sociale et culturelle : elle démarque des aires relationnelles à l'intérieur desquelles ont cours des pratiques et des connaissances, des instruments et des codes qui sont en adéquation avec les projets collectifs. Effacer ou gommer une limite, c'est mettre en cause un ordre complexe : c'est ouvrir une crise qui ne sera surmontée que par un nouveau sacrifice donnant naissance ou débouchant sur de nouvelles limites. La limite est régulation encore en ce sens qu'elle indique une aire d'autonomie pour ceux-là mêmes qui l'ont établie. La limite est régulation de ce qu'elle traduit : une volonté ou un pouvoir. La limite est régulation parce qu'elle vise ç l'homéostasie, une homéostasie de l'interface.

La limite est différenciation. Elle est toujours fondatrice d'une différence dont la disposition est crise. Si les franchissements de limite, au cours de l'histoire, se sont, presque toujours, traduits par des explosions de violence c'est que justement la différence indispensable était, à cette occasion, niée. Refaire la limite, c'est

⁷ Frederick TURNER, *la frontière dans l'histoire des Etats-Unis*, Presses universitaires de France, Paris, 1963

⁸ LUPASCO Cité par C RAFFESTIN, *élément pour une théorie de la frontière*, Diogène, 1986, vol34, n°134.

retrouver le sens de la différenciation et ramener l'ordre. Aucune activité matérielle ou spirituelle ne peut se passer d'un système de limites. Cette nécessaire différenciation stables mais elle implique qu'il y ait toujours des limites, ce qui est différent on en conviendra. Le chaos c'est l'indifférenciation, c'est l'absence de limites. On voit bien le rapport qu'entretient la limite avec la valeur. La limite est une notion ubiquiste, c'est vrai sens du terme, un invariant absolument indispensable. On pourrait dire, et en ce sens nous serions d'accord avec ceux qui prônent l'effacement des frontières, peu importe les limites... pourvu qu'il y en ait. On voit bien que la différenciation dont la limite est porteuse débouche sur une théorie de la culture. Finalement, toute culture, eu sens anthropologique du terme, est une théorie en acte de la limite.

Enfin la limite est relation à travers le voisinage qu'elle postule. Elle juxtapose des territoires et des durées différentes, elle leur permet de se confronter, de se comparer, de se découvrir à travers les sociétés qui les ont élaborés. La relation peut être d'échange, de collaboration ou d'opposition : la nature même de la limite s'en ressentira, elle en sera conditionnée.

Traduction, régulation, différenciation et relation sont les principes mêmes qu'on retrouvera toujours dans la limite ou la frontière.

Les litiges limitrophes des Entités Territoriales en Province du Haut-Uele

La Province du Haut-Uele est l'une de 26 provinces de la RDC, issue de démembrement de l'ancienne Province Orientale à l'instar de celles du Bas-Uele, de l'Ituri et de la Tshopo, ayant une superficie de 89 693 km² avec comme Chef-lieu la Ville d'Isiro et se compose de 6 Territoires (Dungu, Faradje, Niangara, Rungu, Wamba et Watsa), 41 chefferies et 4 secteurs, 360 Groupements et 2138 Villages.

Ainsi, au sein de cette jeune Province, en plus des conflits du pouvoir coutumier, intracommunautaires, des ressources naturelles...Il sied de signifier également des conflits récurrents liés aux limites administratives de plusieurs Entités Territoriales Décentralisées que Déconcentrées ; lesquels seront présentés ici. Voici comment avons sélectionné ces différents conflits des limites ainsi ces causes et manifestations dans chaque Territoire qui renferme le Haut-Uele :

Territoire de Dungu

- ***Un conflit de limite du territoire de Niangara, en Chefferie de Kopa en Groupement d'Eti, village Moussa oppose la Chefferie Wando en territoire de Dungu à Dungu centre.***

Depuis l'époque coloniale, le chef-lieu de la chefferie de Wando était à Ngilima et Bangadi en territoire de Dungu et celui de la chefferie Kopa à Mbengu en territoire de Niangara. Suite aux guerres ayant créé l'insécurité, le chef de Chefferie de Wando avait installé sa résidence à Uye. Les missionnaires catholiques y ont érigé une paroisse sans tenir compte de limites administratives car pour ces derniers l'évangélisation n'a pas de frontières. Les limites de 2 chefferie seraient le pont sur la rivière Kibali qui sépare Niangara et Dungu. La confiance entre 2 chefs a toujours régné. Le chef de chefferie Wando gérait le village de Moussa et faisait rapport à son collègue de la chefferie Kopa dans une franche collaboration.

Dans les années 2000, les taxateurs du territoire de Dungu commenceraient à percevoir avec la nomenclature de la chefferie de Wando. Un monument Wando a été érigé au Rond-point Kumbo-Wando. C'était alors le début des méfiances entre les autorités politico-administratives. (Niangara et Dungu). Ainsi, les autorités du territoire de Niangara ont adressé des lettres aux autorités de la province et du Ministre National plaidant pour le respect des limites du territoire de Niangara. Le chef de groupement Tagba a déplacé le chef-lieu dans le quartier Moussa. La police de Niangara a été déployée dans le quartier Moussa. Aucune tentative de réponse enregistrée à ce jour. Il s'agit d'un conflit nécessitant des interventions des autorités politico-administratives.

Territoire de Faradje

- ***Conflit de limites administratives entre le territoire de Faradje (chefferies de Bagela, Lolia et Obeleba) et la chefferie de Kaliko-Omi et le secteur Ndo en territoire d'Aru (Province d'Ituri).***

L'histoire atteste que la Chefferie de Kaliko-Omi a connu une forte exploitation des terres par des sociétés tabacoles. Ces derniers faisaient usage d'engrais chimiques qui ont rendu les sols improductifs. Suite à ce désagrément, la population n'a pu réussir à produire suffisamment les cultures vivrières. Ainsi, elle a décidé de se réfugier en territoire de Faradje où elle commencera à bénéficier de terres arables grâce à l'hospitalité des chefferies Logo-Lolia, Logo-Obeleba. Une chute d'eau sur la rivière Obi a été identifiée pour la production de l'électricité par les nouveaux arrivants. Il s'ensuit que l'administration de la chefferie Kaliko-Omi a décidé de déplacer les limites et procédé à la taxation de tous les produits des champs de la population après qu'une vive tension ait éclaté en 2016 caractérisée par la violence.

- **Conflit de limites entre le territoire de Fardje (chefferie de Logo Ogambi) et celui de Dungu (chefferie de Wando).**

En 2014, un conflit de limites éclate entre les chefferies Logo-Ogambi (territoire de Faradje) et Wando (groupement de Nasala, Territoire de Dungu). Les intérêts socio-économiques font que les chefs de village aient tendance à déplacer les limites alors que les deux chefs de chefferie sont liés par un pacte de sang.⁹ En 2017, des heurts avaient éclaté entre les populations au motif que l'agent de la CENI Faradje était allé enrôler les populations de la chefferie Wando.

- **Conflit entre la chefferie de Logo-Lolia et Logo-Ogambi lié aux limites juridictionnelles, en territoire de Faradje.**

Depuis 2017, les agents percepteurs de ces deux chefferies se méfient des limites administratives en vue de mobiliser plus de recettes. Le conflit est vécu plus au niveau de marchés de Kurupkwata dans la chefferie de Logo-Ogambi et de Kana dans la chefferie de Logo-Lolia. La population se voit contrainte de payer les droits à deux entités sur un même espace. Ce qui provoque souvent des heurts et des altercations.

Territoire de Niangara

- **Conflit entre le territoire de Niangara et de Dungu**

Comme nous l'avons souligné ci-haut, il est question d'un conflit de limites administrative entre les territoires de Niangara et de Dungu depuis 2016. La partie concernée est la chefferie Kopa (groupement Eti, village Moussa). Des marches pacifiques ont été organisées pour manifester des mécontentements dont les causes sont respectivement la terre et la gestion de l'Hôpital Général de Référence (HGR). L'Hôpital se retrouve sur le sol de Niangara tandis que son identification et sa gestion sont sous la responsabilité du territoire de Dungu.

Territoire de Rungu

- **Conflit de limites entre la communauté Budu et Ngbetu**

Depuis longtemps, les ancêtres de la communauté Budu dans la chefferie de Timoniko en territoire de Wamba et ceux de Ngbetu de la chefferie Medje en territoire de Rungu avaient fixé les limites par la plantation des arbres séparant les deux entités. Des mariages entre les deux communautés étaient enregistrés. Les Budu qui ont épousé les Ngbetu traversent les limites et cultivent le champ en chefferie de Medje. Depuis 2005, le chef Budu prétend que les champs cultivés par sa communauté dans la chefferie Medje appartiennent à la chefferie Timoniko. La terre serait la cause de conflits. Dès lors les Ntbetu contestent. Les bagarres, la méfiance entre les deux communautés s'ensuivent.

- **Conflit de limite qui oppose la communauté Zande et Yogo**

Depuis l'époque coloniale, la chefferie Medje est occupée par les Zande et Yogo. Un colon belge aurait invité le chef Yogo et celui de Zande pour la fixation des limites entre les deux communautés. Etant donné que chef Yogo avait trainé d'arriver au lieu de rendez-vous, le colon avait décidé de retourner et de son retour les limites ont été fixées dans le lieu où il avait croisé le chef Yogo. La fixation de ces limites avait créé des mécontentements qui continuent jusqu'à ces jours au sein de la communauté. La rivière Bomokandi traverse le village Nawiji mais les Zandes n'acceptent pas que les membres de Ngbetu pêchent au-delà des limites fixées par les colons. Il s'ensuit des bagarres, des disputes, des incendies des maisons. Les vraies limites sont réclamées par la communauté Yogo.

- **Le conflit de limites qui opposent les Ngbetu dans le village de Nawiji et Kipate en province du Bas-Uélé**

Il se manifeste surtout à travers de maisons et les bagarres. Les entités affectées sont les chefferies Medje, Azanga (Province du Haut-Uélé) et Kumundeni et Kipate (Province de Bas-Uélé). Ce conflit datant de 2015 a pour causes les limites de villages de Mapaha, Mavome, Magola, Mandima, la rivière Bomakande et la convoitise de richesse foncière. D'où, un conflit demandant un examen approfondi.

- **Conflit de limites entre la chefferie Mboli et Magbaie**

Il y a plus d'une décennie, les tensions sont observées entre les populations autour de la rivière. Le changement de lit de la **rivière MEIKA groupements de Madjolo-Mabili, Madjolo-Mavabito reste la cause**

⁹ Point de vue d'un autochtone.

principale de ce conflit qui oppose les chefferies Mboli et Magbaie en groupements de Magalanga, Masomana et Sowa. Les autorités administratives locales ont tenté en vain d'apporter solution à ce problème.

- ***Conflit foncier entre les chefferies Azanga (Province du Haut-Uele), Kumundeni et Kipate (Province de Bas-Uele)***

Il s'agit d'un vieux conflit qui se manifeste par des tensions inter communautaires. Les principaux acteurs sont les Chefferies Azanga, Kumundeni et Kipate (Province de Bas-Uele). Ce vieux conflit a pour cause l'exploitation de ressources forestières et l'imposition de taxes. Plusieurs interventions des autorités administratives et de la société non pas réussi à y mettre fin.

Territoire de Wamba

- ***Conflit de limite entre le territoire de Wamba (Province du Haut Uele) et Mambasa (Province d'Ituri)***

Il s'agit d'un conflit de 1990 puis localisé dans l'axe PK1 (Secteur MMB). Les manifestations seraient entre autres le déracinement des bornes par les chefs coutumiers de Bafakowa (en territoire de Mambasa). Il s'agit d'un conflit très ouvert ayant comme causes l'exploitation des ressources naturelles dans l'entité PK1 jusque 51, le leadership et le pouvoir. Ce conflit affecte toutes les deux provinces. Des essais de solutions ont été réalisés sans grand succès. Il s'agit de la rencontre bipartite entre le territoire de Wamba (Province du Haut-Uele) et de Mambasa (Province d'Ituri) en 2010, de la rencontre du 5 au 7/8/2017 à Bunia entre délégations Ituri et Haut-Uele.¹⁰ Des rencontres de plaidoyer au niveau national et l'application des textes légaux ont été proposées par les participants mais dommage que tout est encore au statu quo.

- ***Conflit de limites entre le territoire de Wamba et celui de Bafwasende (Province de Tshopo)***

Ce conflit date de 2007. L'on note des empiétements et envahissements d'espaces par les services du Territoire de Bafwasende. Conflit localisé dans le secteur MMB, village Mambati pour le territoire de Wamba ; secteur Bomili, village Bavadili en territoire de Bafwasende en province de Tshopo. Il est question d'une revendication de la rivière ENVA pour sa richesse naturelle, la perception des taxes et des impôts par les deux parties. Des actions sans grands succès ont été enregistrées : rencontre bipartite entre les territoires de Wamba (Province du Haut-Uele) et de Bafwasende (Province de Tshopo) en 2010 et en 2015 mais aucun avancé prometteur.

- ***Conflit de limites entre les chefferies Bafwakoy et Malika-Ateru***

Il s'agit d'un conflit éclaté vers 2014 et situé dans le village Bombombi à cheval entre groupements Bavanutueni et Bavamambe en chefferie Bafwakoy. Il a pour manifestation le déterrement des bornes de la chefferie Bafwakoy. Il y a eu de médiation par des personnes neutres désignées par l'autorité territoriale relative à la gestion de ce village. L'outil sur lequel s'appuie l'équipe de la médiation est l'Institut Géographique Congolais des cartes administratives du territoire et des chefferies datant de 1941 et 1946 à travers le ministère de l'intérieur.

- ***Conflits de limites entre les chefferies Bafwakoy et Malamba***

Depuis 2000, un conflit de limites oppose la chefferie Bafwakoy à celle de Malamba. Bafwakoy est dirigé par le chef Babaya Gilbert. Ses administrés le fuient car supposé gouverner avec dictature. Helas, ce dernier prétend que les terres occupées par les sujets ayant fui dans sa chefferie Bafwakoy lui reviennent. L'enjeu serait la terre. Et comme conséquence l'on note des mécontentements dans la gestion du dit village. La partie concernée par ce conflit est le village Lingondo en chefferie Bafwakoy. Les deux chefferies ont tenté de dialoguer mais sans succès. Leur accompagnement s'avère important pour la suite.

- ***Conflit de limites entre Communauté Babyeru (Secteur MMB) et Ndaka (Province d'Ituri)***

Manifestement depuis 2010, ce conflit est caractérisé par des marches effectuées par les deux parties, de menace de mort, la délocalisation du grand marché de Babyeru vers Nyanya (Province d'Ituri). Les causes seraient la dispute des produits d'une rivière située en chefferie Mongomasi (Territoire de Rungu) et Timoniko (Territoire de Wamba, groupement Bdabu) d'une part ; d'autre part chefferies Timoniko (Wamba) et Medje Mango (Territoire de Rungu) ; chefferies Bafwangada et Mangba (Territoire Wamba) ;

¹⁰ Rapport d'enquête sur la cartographie des conflits des groupes armés, des déplacés des retournés et des réfugiés en Province du Haut-Uele par RIO.

groupement Mapal, village Mangambo et Groupement Batugba 2 et Bangama. Un dialogue sans succès conduit par les Autorités Territoriales respectives a été tenu.

- ***Conflit de limites entre chefferie Timoniko (Territoire de Wamba) et Mongomasi (Territoire de Rungu)***

Conflit de limites entre chefferies Timoniko (Territoire de Wamba) et Mongomasi (Territoire de Rungu) datant de plus de dix ans. Il est localisé **en chefferie Mongomasi (Territoire de Rungu) et Timoniko (Territoire de Wamba, groupement Badabu) d'une part ; d'autre part chefferie Timoniko (Wamba) et Medje Mango (Territoire de Rungu) ; chefferies Bafwangada et Mangbele (Territoire Wamba) ; groupement Mapal, Village Mangambo et groupements Batugba 2 et Bangama.** Comme conséquence la difficulté d'accéder aux activités de pêche par toutes les parties. La dispute des produits d'une rivière serait le principal enjeu. Pour ce conflit déjà ouvert, une rencontre de dialogue a été réalisée entre les deux administrateurs de territoire. Un appui à ces efforts serait souhaitable.

Territoire de Watsa

- ***Conflit de limites entre les groupements Kengengo en secteur de Kibali et celui de Bogutali en chefferie Mari-Minza***

Depuis 2017 les deux chefs de groupement ne s'accordent pas sur les limites de leurs entités respectives. On soupçonne la présence de l'or dans le groupement de Bogutali.

La population du groupement d'Alulembali s'est opposée à l'installation des éleveurs Hema dans leur entité depuis cette année 2017. Ces derniers ont brandi l'autorisation d'exploitation des pâturages leur délivrés par le chef de groupement d'Undemulau dans une contrée qu'il estime relever de son entité. Une vive tension entre deux entités coutumières est observée. Le chef du secteur de Mangbutu et le chef de la chefferie Walese se sont impliqués domage la négociation n'a pas toujours abouti. Le plus important est que deux communautés se sont rapprochées afin d'ouvrir ensemble pour le développement nonobstant les divergences.

- ***Conflit de limites entre le secteur Mangbutu et la chefferie Mari-Minza dans le village Tabakogu***

Depuis 1995 les deux entités se disputent le contrôle du village Tabakogu traversé par la rivière Moto où se trouvait l'or. Les deux entités tentent de reconstituer les limites administratives sans succès faute de cartes fiables. Signalons la méfiance dans laquelle vivent les populations de ces deux entités.

- ***Conflit de limites entre le territoire de Watsa et le territoire de Mambasa autour de la gestion du groupement de Barikaro en secteur Gombari***

Vers 2007 un conflit au sein de la famille régnante éclate dans le groupement de Barikaro en secteur de Gombari. Un des membres de la famille décide de se retirer en territoire voisin de Mambasa en province de l'Ituri. Exerçant une grande influence sur la population du groupement dont la majorité lui fait allégeance, le fugitif réussit à asseoir son administration en se rattachant au territoire de Mambasa et soudain le territoire de Watsa se voit privé d'une partie de son espace. Jusqu'alors le flou règne dans cette situation qui nécessite une décision trachée afin de remettre tout en ordre.

Depuis de siècle, la problématique de la gestion de limites territoriales est une réalité qui s'observe à travers la planète et tous les continents en sont touchés. Certains Etats, provinces, régions, départements, districts, territoires, chefferies, groupement voir mêmes villages cherche par tous les moyens à élargir leurs hégémonies d'où l'essence des conflits.

En Afrique comme ailleurs, le pouvoir public ne prend pas vraiment sa responsabilité pour remédier de façon maximale aux problèmes de sa population dans tous les coins du Pays. A l'instar des litiges frontalières de la République Démocratique du Congo avec plusieurs de ses pays limitrophes qui font couler beaucoup d'encre et de salive entre les Etats, les différentes entités administratives à l'intérieur sont également fragilisées, fragmentées suite aux multiples contentieux liés aux limites administratives entre elles mais plutôt demeurent en permanente afin que chacune se rétablisse dans ses droits.

« Tu ne reculera point les bornes de ton prochain, posé par tes ancêtres, dans l'héritage que tu auras au pays dont l'éternel, ton Dieu, te donne la possession.¹¹ » fin de citation.

¹¹ Livre de Deutéronome, Chapitre 19, Verset 14, Bible version Luis Second, Genève 1910

Ce passage doit interpeller enfin la conscience des toutes les parties prenantes de ces différents conflits susmentionnés afin que tôt ou tard soient résolus conformément à l'histoire et au droit.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Emmanuel Brunet. J., *Les disputes frontalières : Territoires positionnelles et fonctionnelles*, l'espace politique, mise en ligne le 16 mai 2018 consulté le 28 juin 2021
- Frederick TURNER, *la frontière dans l'histoire des Etats-Unis*, Presses universitaires de France, Paris, 1963
- Huguet. GROTIUS, *Droit de la guerre et de la Paix*, Tome 1, éd.1724
- Livre de Deutéronome, Chapitre 19, Verset 14, Bible version Luis Second, Genève 1910
- LUPPASCO Cité par C RAFFESTIN, *élément pour une théorie de la frontière*, Diogène, 1986, vol34, n°134.
- P. Tavernier, « *Les différends frontaliers terrestres dans la jurisprudence de la C.I.J* », A.F.D.I., XLVII, P. Bourdieu, *Acte de la recherche en Sciences Sociales*, éd. Le Seuil, Paris, 1982.
- Rapport d'enquête sur la cartographie des conflits des groupes armés, des déplacés des retournés et des réfugiés en Province du Haut-Uele* par RIO.
- René GIRARD, *Violence et le sacré*, éd. Bernard Grasset, Paris, 1972
- Point de vue d'un autochtone.
- Yves L., *Géopolitique de la méditerranée*, Armand Colin, 2006